F511

RELATIONS CONTRACTUELLES EN GEOTECHNIQUE

Cette formation traite des contenus et enchaînements des missions d'ingénierie géotechniques aux différentes phases d'un projet pour appréhender son cadre contractuel ainsi que le pilotage d'un dossier sinistre.

Objectifs opérationnels

- **Gérer le risque géotechnique d'un point de vue contractuel**

Public Concerné

- Chefs de projets et responsables des maîtres d'ouvrage publics et privés, des maîtres d'oeuvre et des entreprises
- Responsables des sociétés de géotechnique

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Principales sources de sinistres dues au sol
- Reconnaissance des sols insuffisante
- Mauvaises interprétations des résultats des essais
- Eau, vides, glissement

Missions d'ingénierie géotechnique
- Missions d'études géotechniques (G1 à G5)
- Contenu et enchaînement des missions aux différentes phases du projet

Appréhender le cadre contractuel
- Marchés publics, ordonnance juin 2005, marchés privés

Organisation du maître d'ouvrage public
- En direct, intervention d'un mandataire, intervention d'un conducteur d'opération

Obligations du maître d'ouvrage public
- Loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP)
- Code des marchés publics

Maîtrise d'œuvre en marché public
- Éléments de mission Loi MOP
- Articulation avec la mission géotechnique
- Problématique lorsque scission des missions géotechniques et des missions de maître d'œuvre en phase élaboration du projet et en phase Direction de l'Exécution des Travaux

Intervention du bureau de contrôle
- Articulation avec la maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase exécution

Intervention d'un bureau d'études hors marché de maîtrise d'œuvre
- Cas de figure d'intervention d'un « tiers » pour des missions géotechniques

Entreprises
- Articulation avec les missions G3 et G4

Assurances
- Différents types de responsabilités : Responsabilité Civile (RC), décennale, contractuelle
- Pilotage d'un dossier sinistre : en amiable et en judiciaire

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES
Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES
La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :
- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire (formation.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur BTP ou géotechnicien.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES
Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.
Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.
La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS
Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Sabrina BENCHERRAT
Cheffe projets formation
Tél. : 0130852409
Mail : formation@groupeginger.com